

REGLEMENT

CAUSSE TRAIL

L'épreuve "Causse Trail" est organisée par l'association « les lents sportifs Savignacois ». Il s'agit d'un trail inscrit au calendrier de courses hors-stade de la Dordogne. La course est soumise au règlement de la commission nationale des courses hors-stade suivant :

Les organisateurs seuls, se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant le départ, toutes modifications ou adjonctions.

C'est un trail se déroulant sur la commune de Savignac les Eglises et Mayac (sous réserve de modifications administratives). L'organisation fournit l'assistance en matière de sécurité routière et médicale.

Les concurrents suivent un parcours balisé, le plus complet et clair possible. En cas d'interruption de balisage, il faudra revenir au dernier point de balisage et si nécessaire, prévenir l'organisation.

La course est accessible à toutes les personnes nées avant le 16 avril 1997 soit à partir de 20 ans et plus (Juniors, Espoirs, Séniors et Vétérans), et médicalement aptes à la pratique de la course à pied en compétition.

↳ Les détenteurs d'une licence de la FFA (compétition, athlé running, athlé entreprise, pass-running, FFTri, FFCO, FFPM, UFOLEP, FFGT, FSCF ou d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention "athlétisme", doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité.

↳ Les personnes non licenciées à la FFA doivent fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Les inscriptions à la course ne sont prises en compte en ligne qu'accompagnées de la photocopie de la licence ou du certificat médical et avec le règlement correspondant à l'engagement désiré. Aucun dossard ne sera remis en l'absence de ces documents.

Prix d'engagement :

Le prix d'engagement est de 8 € pour le 9km et 12 € pour le 16 km

Les droits d'engagement sont à régler par carte bancaire via le site d'inscription en ligne.

Ce prix comprend :

- ◇ L'accès aux ravitaillements solides et liquides (deux sur le parcours et un à l'arrivée)
- ◇ L'accès aux douches sur le lieu d'arrivée
- ◇ Un cadeau de participation aux 250 premiers inscrits (serviette technique ou buff).

Date limite d'engagement : les inscriptions sont possibles jusqu'au 14 avril 2017

Désistement/Annulation :

En cas de désistement d'un concurrent :

- ◇ Remboursement de 100 % avant le 10 avril 2017 avec un certificat médical.
- ◇ Aucun remboursement après le 10 avril 2017

En cas d'annulation, de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), **un remboursement intégral sera effectué.**

Récompense :

La remise des prix aura lieu à la salle des Fêtes de Savignac les Eglises vers 12 heures. Un classement général récompensera les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch ainsi que les premiers de chaque catégorie. Un classement étudiant sera également proposé.

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards est possible sur place à partir de 8h le jour de la course. Une possibilité de récupérer les dossards dans un magasin spécialisé de l'agglomération périgourdine la semaine qui précède la course vous sera communiquée via le site internet de la course <http://lecaussetrail.wixsite.com/savignacleseglises>

Contrôles/abandons :

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve, afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de la course. Toute irrégularité sera éliminatoire.

En cas d'abandon, les coureurs doivent obligatoirement remettre leur dossard au ravitaillement le plus proche.

Droit à l'image :

Les coureurs acceptent d'apparaître sur les photos, films, vidéos et autres supports qui pourront être créés par l'association et utilisés par les médias. Ces documents pourront être exploités sans limite dans le temps sans que les sujets ne puissent demander de bénéfice. Les participants acceptent également d'être survolés par un drone lors de la journée.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "Informatique et libertés", chaque organisateur de course hors-stade s'engage à informer les participants que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et celui de la FFA.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant, la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

Assurance :

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit par l'organisation pour la durée de l'épreuve. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Sécurité :

↳ Elle est assurée par des bénévoles, un médecin et une équipe de secouristes agréés (ADPC 24)).

Cette couverture médicale est présente pour porter assistance à toute personne en danger. Il appartient aux coureurs en difficulté ou sérieusement blessés de faire appel aux secours :

- ◇ En se présentant à un membre de l'équipe de couverture médicale.
- ◇ En appelant le PC course 06 32 60 07 61 ou 06 83 48 18 70 ou 06 07 40 11 60
- ◇ En demandant à un autre coureur ou marcheur de prévenir les secours

Le médecin et les secouristes sont habilités :

- ◇ A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve
- ◇ A faire évacuer par tous les moyens un concurrent qu'ils jugeront en danger.

Les organisateurs aussi se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles.

Accident individuel : les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Un VTT fermera la course au niveau du dernier coureur.

Temps limite :

Un horaire maximum (3h15) est fixé pour ce trail. A partir de 13h le jour de la course, le chronomètre est stoppé. Il n'y a plus de classement.

Parcours :

- ◇ Le parcours est entièrement balisé
- ◇ Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant sera tenu de respecter le code de la route et sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. La circulation n'étant pas coupée lors de cet événement, des bénévoles pourront stopper les coureurs aux intersections de route.
- ◇ Il est demandé à tous de respecter la nature, de respecter les clôtures, de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours et de faire preuve de civisme vis à vis des bénévoles et des villageois rencontrés (risque d'exclusion de la course).
- ◇ Tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou en détresse.
- ◇ Pour des raisons de sécurité et/ ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de raccourcir le parcours.

Balisage :

Il sera effectué avec des flèches d'indication visibles. Il y aura également la présence de signaleurs aux intersections de route.

Arrivée :

L'arrivée se trouve à la salle des fêtes de Savignac les Eglises. Un ravitaillement, et des animations seront mis en place, à la disposition des concurrents.

Chronométrage et inscriptions en ligne :

Le chronométrage et les inscriptions en ligne de la course seront effectués par www.chronom.org

Ravitaillements :

Les participants pourront se ravitailler aux différents postes disposés tout au long du parcours et à l'arrivée. Ravitaillements (liquide/solide) proposés.

Equipement :

Tout participant devra s'équiper en fonction des conditions météo du moment.

- ◇ Sifflet (conseillé)
- ◇ Les bâtons de randonnée sont autorisés.

Tout coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toute les clauses